



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Module thématique du cycle d'application

2006-2007 – session d'examen

Politiques et mesures de nature à accélérer la mise en œuvre : changements climatiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les répercussions de plus en plus évidentes des changements climatiques à divers niveaux donnent à la question de ces changements un caractère d'urgence particulier. Il est possible, grâce à la coopération internationale, de prendre des mesures efficaces à temps pour atténuer les causes aussi bien que les effets des changements climatiques, poursuivre la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et atteindre les objectifs de développement durable.

Une stratégie globale de lutte contre les changements climatiques qui comprenne des politiques et des mesures cohérentes en matière d'énergie, d'industrie, de foresterie et de gestion des déchets pourrait être bénéfique à de nombreux égards en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les objectifs de développement durable. Les politiques et mesures qui permettraient d'atteindre ces objectifs pourraient consister à améliorer l'efficacité énergétique, à accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, à améliorer les pratiques agricoles et à assurer une gestion durable des forêts et des déchets. Elles pourraient être accompagnées de mesures d'incitation stables et de mesures visant à renforcer l'utilisation de mécanismes fondés sur le marché, qui permettent notamment de développer le marché des émissions de carbone et d'élargir la gamme des activités prévues au titre du Mécanisme pour un développement propre.

¹ E/CN.17/2007/1.



Les pays vulnérables aux conséquences néfastes des changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement, ont besoin d'une aide accrue pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation. Cette aide pourrait consister à améliorer la diffusion d'informations, à renforcer la résistance des pays en question aux conséquences néfastes des changements climatiques et à la variabilité climatique et à incorporer des mesures d'adaptation dans les stratégies nationales de développement durable et les plans nationaux de développement.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Les changements climatiques : une menace pour le développement durable	4–19	3
III. Adaptation aux changements climatiques	20–31	8
IV. Politiques et mesures à adopter au niveau international.	32–33	12

I. Introduction

1. À sa quatorzième session, qu'elle a consacrée à l'examen du deuxième cycle de mise en œuvre 2006-2007, la Commission du développement durable s'est employée à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et à définir les obstacles à cette mise en œuvre relatifs au module thématique à l'examen, qui porte sur les questions de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution de l'air et de l'atmosphère et des changements climatiques. Le rapport de la Commission sur sa session d'examen² comprend un résumé établi par le Président, qui expose les contraintes, obstacles, approches possibles et meilleures pratiques afférents à la mise en œuvre des accords intergouvernementaux susmentionnés, ainsi que les moyens de la faire progresser tels qu'ils ont été définis par les ministres qui ont participé au débat de haut niveau.

2. À sa quinzième session, la Commission du développement durable prendra des décisions au sujet des mesures concrètes propres à accélérer la mise en œuvre pour ce qui est du module thématique, en tenant compte des débats tenus à la réunion intergouvernementale préparatoire, des rapports du Secrétaire général et des autres éléments d'information pertinents. Le présent rapport vise à apporter une contribution au débat de la Commission sur les politiques et mesures propres à remédier aux obstacles à la mise en œuvre en matière de changements thématiques, définis dans le rapport de la Commission sur sa session d'examen. Les rapports sur les autres questions relevant du module thématique et sur les questions intersectorielles définies à la onzième session de la Commission sont disponibles (voir E/CN.17/2007/2 à 4 et 6) et, les questions du module thématique leur étant liées, il y est fait référence dans le présent rapport.

3. Le présent rapport a été établi à partir d'un certain nombre de sources, dont les rapports nationaux et études de cas présentés par les États Membres, les documents finaux des réunions régionales sur la mise en œuvre et les contributions des grands groupes et du secrétariat de divers organes conventionnels des Nations Unies. L'intérêt que les liens étroits entre les quatre questions regroupées dans le module thématique présentent pour les politiques à arrêter est examiné dans un rapport distinct (voir E/CN.17/2007/6). Bien que les questions intersectorielles définies à la onzième session soient examinées tout au long de ce rapport, un grand nombre sont également étudiées dans le présent rapport.

II. Les changements climatiques : une menace pour le développement durable

4. Les changements climatiques qui se produiront au cours du siècle se traduiront vraisemblablement par une fréquence et une intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau des mers et un accroissement de l'acidité des océans, qui seront irréversibles pendant des siècles, voire des millénaires, des modifications à grande échelle de la végétation, qui

² Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 29 (E/2006/29).

s'accompagneront de la disparition d'un grand nombre d'espèces végétales et animales sensibles aux variations climatiques, ainsi que de variations significatives de l'aire de distribution des vecteurs de maladies et des agents pathogènes. Selon une étude récente³, si les émissions de gaz à effet de serre se maintiennent à leur niveau actuel, le produit intérieur brut (PIB) mondial pourrait diminuer de 5 à 20 % d'ici au début du siècle prochain. Selon cette étude également, le coût qu'entraînerait la stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à environ près de deux fois le niveau que celle-ci avait atteint à l'ère préindustrielle représenterait entre 1 à 3 % du PIB mondial. Si on le compare avec celui que les émissions des gaz à effet de serre peuvent entraîner, on s'aperçoit que prendre des mesures dès aujourd'hui pour stabiliser ces émissions est un bon investissement sur le long terme.

5. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure le principal cadre multilatéral de coopération pour ce qui est d'atténuer les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant leur absorption par des puits de carbone et de s'adapter aux conséquences néfastes des changements climatiques. On s'accorde largement à penser qu'il faudrait promouvoir la coopération internationale et l'adoption de mesures nationales en ce qui concerne tous les aspects de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. À la onzième conférence des parties à la Convention, celles-ci ont analysé les approches stratégiques de mesures de coopération à long terme qui permettent de remédier aux changements climatiques, en s'occupant essentiellement du développement durable, de l'adaptation, des technologies et des possibilités qu'offre le marché. Parallèlement, les parties au Protocole de Kyoto à la Convention ont commencé à examiner de nouveaux engagements portant sur une période allant au-delà de 2012, date à laquelle la période d'application actuelle du Protocole s'achèvera.

6. Une approche intégrée qui tienne compte à la fois de données sociales, économiques et environnementales et prévoie des politiques et des mesures cohérentes dans tous les secteurs pertinents – dont l'énergie, l'agriculture, l'eau, la gestion des déchets, l'industrie, les transports et l'aménagement des zones côtières – pourrait permettre de faire face globalement et à long terme aux changements climatiques. Il est donc souhaitable, dans cette optique, d'incorporer plus étroitement les changements climatiques dans l'ordre du jour du développement durable en intégrant des politiques de lutte contre ces changements dans les plans nationaux de développement, les stratégies de développement durable et les stratégies de réduction de la pauvreté.

7. Une stratégie globale d'atténuation des changements climatiques peut être favorable à de multiples égards à la réalisation des objectifs de développement durable. Ainsi, en accroissant l'efficacité énergétique, on peut non seulement réduire efficacement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais aussi retirer de cette réduction, au niveau national, des avantages environnementaux, économiques et sociaux (réduction de la pollution de l'air, amélioration de la santé publique qui en découle et réduction des dépenses pour les consommateurs d'énergie, notamment) et éviter ou reporter la construction de nouvelles centrales. Lorsqu'elle est produite à l'aide de sources d'énergie renouvelables, l'électricité apporte de nombreux avantages économiques et sociaux – de la possibilité de créer

³ Stern Review on the Economics of Climate Change, novembre 2006.

de nouveaux revenus à un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'information – sans entraîner d'émissions de gaz à effet de serre.

8. La gestion durable des forêts peut aider à fixer du carbone terrestre et avoir des effets bénéfiques sur l'approvisionnement en eau et la diversité biologique. Des mesures visant à renforcer la fixation du carbone en assurant une meilleure gestion du bois de chauffe pourraient aussi permettre d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Ainsi, un projet exécuté par la Banque mondiale au Sénégal, qui est fondé sur la gestion collective des ressources forestières, a permis d'assurer un approvisionnement durable en bois de chauffe et de créer des activités de subsistance telles que l'apiculture, l'élevage, la culture de légumes, l'arboriculture et l'élevage de volailles. Un autre de ses objectifs consistait à limiter la demande de bois de chauffe en améliorant l'efficacité des fourneaux et en encourageant l'utilisation de carburants de substitution. Il a permis, en définitive, d'améliorer le niveau de vie, d'assurer une gestion durable des forêts et des zones de pâturage et de fixer du carbone.

9. Les changements climatiques vont aggraver les pénuries d'eau et les problèmes de qualité de l'eau dans de nombreuses régions où celle-ci est rare. Ils ont en effet des répercussions sur la fréquence et l'intensité des inondations et des sécheresses ainsi que sur la qualité et la disponibilité de l'eau. Ils vont poser des problèmes considérables en matière de gestion de l'eau qui, pour être le plus efficace possible, doit s'inspirer des principes de la gestion intégrée des ressources en eau. Il faut donc adopter des mesures qui permettent de renforcer les capacités d'adaptation, en particulier dans les pays vulnérables, et de réduire ainsi au maximum les répercussions néfastes des changements climatiques. Ces mesures pourraient consister à : accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les consommateurs, à l'aide notamment de politiques de prix incitatives et de réglementations; rendre l'approvisionnement en eau plus fiable, notamment en accroissant la capacité de stockage de l'eau et en construisant des infrastructures de détournement des eaux; et reformuler les plans de lutte contre les inondations.

10. Les technologies existantes pourraient jouer un rôle important pour ce qui est d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre à court terme mais il faudrait aussi adopter des politiques et des mesures qui permettent de les améliorer plus rapidement et d'accélérer l'élaboration des nouvelles technologies nécessaires pour réduire plus substantiellement les émissions de gaz à effet de serre sur le long terme. La recherche-développement sur les technologies énergétiques constitue donc un élément clef des stratégies d'atténuation des changements climatiques à longue échéance. Dans de nombreux pays, les investissements publics et privés dans ce domaine sont stagnants ou en baisse. Un appui plus ferme des pouvoirs publics à la recherche-développement sur les technologies énergétiques et l'adoption de mesures d'incitation aux investissements privés en la matière pourraient constituer un important élément d'une stratégie globale qui permette de lever les obstacles techniques et financiers au développement de technologies énergétiques propres. Des initiatives internationales de coopération technique entre pays développés et pays en développement permettraient à ces derniers d'accéder aux technologies de pointe et d'être mieux à même d'utiliser, d'adapter et d'affiner ces technologies.

11. Si de nombreuses technologies propres offrent des avantages qui justifient leur utilisation indépendamment des problèmes liés aux changements climatiques, il

faudrait, pour promouvoir les autres, adopter des mesures d'incitation et créer un environnement réglementaire favorable. L'adoption de politiques et de mesures pourrait accélérer le rythme auquel les nouvelles technologies propres sont adoptées et commercialisées. Les risques liés aux nouvelles technologies énergétiques pourraient être maîtrisés grâce à une aide des pouvoirs publics à la construction d'unités de démonstration complètes, qui prouveraient que les technologies en question sont viables à grande échelle et dans des conditions de fonctionnement normales. Diverses politiques pourraient être utilisées pour appuyer le déploiement des nouvelles technologies qui ne sont pas encore financièrement compétitives et dont on prévoit qu'elles seront moins coûteuses une fois qu'elles auront été expérimentées et qu'elles seront largement déployées.

12. Le marché des émissions de carbone qui a pris forme, tout d'abord en Europe, puis dans le monde entier, comme suite à l'application du Protocole de Kyoto fixe un prix au « carbone » (c'est-à-dire aux gaz à effet de serre visés dans le Protocole de Kyoto), qui incite à réduire les émissions de ces gaz tant que le coût de cette réduction demeure inférieur au prix du carbone sur le marché. La fixation de ce prix peut également s'effectuer au moyen d'une taxe sur le carbone, dont le produit peut être investi dans les technologies à faible consommation de carbone. Comme il est difficile de prédire le prix du carbone de nombreuses années à l'avance, les entreprises productrices d'énergie et les autres hésitent à investir des capitaux sur le long terme pour réduire leurs émissions de carbone. Des progrès dans l'établissement d'un cadre réglementaire mondial qui fixerait des échéances plus lointaines et prévoirait des mesures d'incitation stables pourraient stimuler les investissements dans les technologies énergétiques propres et lever les incertitudes entourant la crédibilité du marché du carbone. Par ailleurs, des recherches récentes suggèrent que les retards apportés à la prise des décisions tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pourraient coûter beaucoup plus cher qu'on ne le prévoyait précédemment. La prise en compte de cette possibilité a incité certaines entreprises productrices d'énergie, d'autres entreprises et certains gouvernements à consacrer davantage de ressources à la recherche-développement sur les technologies énergétiques à faible consommation de carbone. Un plus ferme soutien des pouvoirs publics à ce type de recherche-développement pourrait promouvoir le bien-être public et la création de revenus dans le secteur privé.

13. Selon l'Agence internationale de l'énergie, il serait possible, grâce aux techniques de capture et de stockage du dioxyde de carbone (CO₂), de réduire à relativement peu de frais les émissions de ce gaz produites par les centrales utilisant des combustibles fossiles, mais ces techniques ne seraient pas adoptées si on ne les rendait pas attrayantes au moyen de mesures telles que la fixation d'un prix du carbone ou le versement de subventions. L'utilisation du CO₂ en tant que ressource, notamment aux fins de la récupération assistée de pétrole, constitue une autre incitation à le capturer. Plusieurs projets de récupération assistée de pétrole en cours d'élaboration visent à capturer le CO₂ rejeté par les centrales et à l'injecter dans des champs pétroliers dont l'exploitation est parvenue à son stade de maturité.

14. Un pourcentage significatif des centrales des pays développés seront remplacées au cours des dizaines d'années à venir et, dans les pays en voie d'industrialisation rapide, la demande d'électricité, qui augmente en flèche, exige la construction de nouvelles centrales. Dans cette situation, il sera possible d'équiper les nouvelles centrales de systèmes de capture de CO₂ ou de les concevoir de manière qu'on puisse les équiper ultérieurement. La recherche devrait permettre

de réduire le coût de ces systèmes, ce qui montre toute l'importance des politiques et mesures destinées à promouvoir de nouvelles recherches sur les techniques de capture et de stockage du CO₂ et le développement et la commercialisation rapide de ces techniques. À cet égard, le Carbon Sequestration Leadership Forum, initiative internationale de lutte contre les changements climatiques qui compte 21 pays membres et promeut le développement et l'échange de techniques de capture et de fixation du CO₂, s'est fixé pour but de rendre ces techniques largement accessibles à l'échelle internationale.

15. Accroître l'efficacité énergétique permettrait de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre, bien souvent à un coût moindre que les autres moyens de réduction de ces émissions, mais il faudrait pour cela prendre des mesures qui permettent de remédier aux problèmes d'information et de surmonter certains obstacles commerciaux, institutionnels et financiers. Les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les infrastructures stationnaires ayant une longue durée de vie, telles que les nouvelles centrales électriques et les nouveaux bâtiments, pourraient apporter une contribution importante à cet égard, voire, dans certains cas, permettre de faire des économies nettes. Le secteur des transports étant celui où les émissions de CO₂ s'accroissent le plus rapidement, les politiques et mesures visant à accroître l'efficacité énergétique des véhicules pourraient également constituer une part importante des efforts visant à réduire ces émissions. Accroître l'efficacité énergétique des véhicules aiderait également à réduire la pollution de l'air dans les villes, due en grande partie aux véhicules automobiles, et à séduire les consommateurs, qui doivent désormais payer leur carburant plus cher.

16. La coopération internationale permettrait de renforcer sensiblement l'efficacité des mesures visant à promouvoir le développement, l'application et la diffusion de nouvelles technologies plus propres. Elle pourrait aussi permettre d'éviter les doubles emplois et faciliter de nouvelles améliorations grâce à des échanges d'informations. Des politiques et mesures de nature à appuyer des programmes tels que Coalfleet for Tomorrow, programme de recherche industriel coopératif à large base qui rassemble des entreprises productrices d'énergie, des fournisseurs d'équipement et des partenaires de recherche de cinq continents désireux de créer des techniques perfectionnées de combustion propre du charbon, pourraient faciliter la diffusion des nouvelles technologies et inciter davantage de pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

17. La création de cadres d'investissement renforcés, tels que le cadre d'investissement pour une énergie propre et le développement en cours d'examen à la Banque mondiale, permettrait d'accroître le volume des investissements nécessaires pour une énergie propre, en particulier si ces cadres contiennent des dispositions permettant de lever des fonds privés. On pourrait également, grâce à une aide internationale, faciliter la participation des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, au marché des émissions de carbone en renforçant leurs capacités de prendre une part active au Mécanisme pour un développement propre.

18. Les émissions de gaz à effet de serre créées par les combustibles utilisés dans l'aviation et la marine sont en augmentation rapide, en raison de l'accroissement des voyages aériens et du commerce international. Vu l'impossibilité de se passer d'avions et de bateaux, il faut donc, dans le secteur des transports aériens comme dans celui des transports maritimes, accroître l'efficacité énergétique. En ce qui concerne l'aviation, le Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements

climatiques (GIEC) estime que l'on pourrait réduire la consommation de carburant de 6 % à 18 % en améliorant les réglementations en vigueur, en particulier celles concernant le contrôle du trafic aérien. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) rend compte de ses activités liées aux émissions de gaz à effet de serre, en particulier de ses initiatives visant à améliorer la qualité des rapports et la comparabilité des émissions produites dans le secteur de l'aviation, au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. De même, l'Organisation maritime internationale (OMI) coopère avec le GIEC et les organes conventionnels pertinents au sujet de questions de méthodes. Il est possible que de nouvelles mesures soient prises dans le cadre de ces organisations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'aviation et des transports maritimes.

19. Bien que la coopération internationale soit indispensable pour résoudre le problème mondial que posent les changements climatiques, elle ne donnera probablement de bons résultats que si elle est étayée par des initiatives locales et nationales. Dans de nombreux pays, les gouvernements, les autorités locales, les compagnies privées, les établissements éducatifs et autres et d'autres parties prenantes adoptent actuellement une large gamme de mesures visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Dans certains pays, l'adoption de politiques novatrices s'effectue au niveau des provinces ou des États et au niveau local. De nombreux organismes et institutions publics et privés ont pris des mesures aux termes desquelles ils s'engagent à compenser le fait qu'ils émettent des gaz à effet de serre en achetant des permis d'émission de carbone à des projets énergétiques à faible consommation de carbone ou à des programmes de reforestation et de gestion durable des forêts, par exemple.

III. Adaptation aux changements climatiques

20. Selon le GIEC, les éléments d'information dont on dispose montrent avec un degré élevé de certitude que l'évolution récente de la température mondiale moyenne a eu des répercussions tangibles sur de nombreux systèmes physiques et biologiques, la diversité biologique et la diversification. L'accélération des changements climatiques et l'intensification de la variabilité des climats constituent également une menace pour les systèmes économiques et sociaux, dans la mesure où, par exemple, elles entraînent des sécheresses et des inondations plus fréquentes et plus étendues. Bien que les informations dont on dispose actuellement montrent qu'il est urgent d'agir, il y a lieu d'approfondir la réflexion pour mieux comprendre les répercussions des changements climatiques et de la variabilité des climats sur le développement économique et social. Bien que nécessaires pour mieux déterminer quelles mesures d'adaptation sont les plus efficaces, cette réflexion et l'évaluation des projets en cours ne doivent cependant pas faire oublier qu'il est indispensable d'agir sans attendre. Il est donc urgent de prendre des mesures qui permettent de renforcer les capacités de prévoir et de planifier les adaptations aux changements climatiques, en particulier dans les pays en développement, afin de réduire la vulnérabilité aux répercussions de ces changements, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes.

21. L'adaptation est un processus multiforme qui, pour être efficace, doit s'effectuer à plusieurs niveaux simultanément. Les répercussions directes des changements climatiques se faisant sentir localement et à plus grande échelle, les

mesures à prendre pour y remédier doivent tenir compte de ce fait. De même, pour que ces mesures soient viables, voire possibles dans certains cas, il faut qu'elles s'inspirent des politiques et stratégies nationales, pouvant elles-mêmes être facilitées par des initiatives internationales, et qu'elles s'appuient sur elles.

22. Les moyens de rendre les pays et les collectivités mieux à même de s'adapter aux changements climatiques sont très variés et vont des mesures visant à faciliter l'adaptation aux nouveaux risques climatiques dans tel et tel secteur ou localement à un ensemble complet de politiques et mesures visant généralement à renforcer les capacités d'adaptation, qui dépendent dans une large mesure du degré de richesse et d'éducation d'une société et de sa possibilité d'accéder aux technologies. Ces mesures peuvent en outre faire partie de stratégies générales de développement nationales. Aux niveaux local et national, un moyen concret de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et de faciliter l'adoption de mesures préventives consiste à diffuser des informations sur les nouveaux risques climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes auprès des décideurs et des populations concernées. Dans les pays en développement vulnérables, la mise en œuvre de toutes ces mesures pourrait être facilitée par une aide internationale fournie par la communauté des donateurs et les organisations multilatérales, qui pourraient notamment aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement à appliquer des mesures et des technologies d'adaptation à faible coût ou à coût négatif.

23. Appuyer les mesures visant à renforcer les capacités de recherche, d'observation et d'alerte rapide pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans les pays en développement, pourrait contribuer à atténuer les incertitudes entourant la chronologie et l'échelle des répercussions climatiques, en particulier au niveau régional. L'un des moyens concrets d'y parvenir pourrait consister à renforcer les capacités nationales de collecte de données et d'alerte rapide dans les pays en développement. Les prévisions météorologiques saisonnières constituent une bonne stratégie d'adaptation pour les agriculteurs, qu'elles peuvent aider à modifier le calendrier de leurs plantations ou le choix de leurs cultures ou de leurs modes de culture. Les alertes précoces, y compris la diffusion d'informations météorologiques auprès des décideurs et des populations concernées, pourraient faciliter l'adoption de mesures préventives que l'on pourrait incorporer dans des stratégies nationales générales d'adaptation.

24. Selon les recherches menées dans le secteur de l'eau, les changements climatiques pourraient faire diminuer la quantité d'eau disponible dans certaines régions et l'accroître dans d'autres. Il y a lieu, dans ce contexte, de concevoir et de construire des infrastructures de gestion des ressources en eau qui tiennent compte des résultats des recherches entreprises, dans le cadre d'une politique générale de gestion intégrée des ressources en eau. On pourrait renforcer cette approche en associant plus étroitement les autorités locales au processus de planification. De nombreux pays ne disposant que de moyens limités pour appliquer une politique de gestion intégrée des ressources en eau, il faudrait qu'ils bénéficient d'une aide internationale pour mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion de l'eau et renforcer les capacités des institutions concernées, ce qui les aiderait par ailleurs à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et atténuer la pauvreté.

25. En ce qui concerne l'agriculture, dans les régions où il est probable que les changements climatiques auront sur elles des répercussions néfastes, des mesures

d'adaptation de base, telles que la modification des calendriers de plantation et du choix des cultures, pourraient être prises. D'autres mesures plus intensives et plus coûteuses pourraient être envisagées, telles que l'utilisation de systèmes d'irrigation. Dans les régions sujettes à la sécheresse, les agriculteurs pourraient tirer profit de l'utilisation de cultures résistantes au manque d'eau. Des mesures d'adaptation propres à renforcer et à améliorer les pratiques de gestion des terres pourraient améliorer la résistance aux changements climatiques. De plus, vu que les pratiques agricoles et la modification de l'utilisation des terres peuvent avoir des répercussions sur les sources d'émission de gaz à effet de serre, des méthodes de culture écologiquement rationnelles et une meilleure planification de l'utilisation des terres pourraient contribuer à réduire les émissions de CO₂.

26. En ce qui concerne la santé humaine, selon le GIEC, si les changements climatiques peuvent avoir des répercussions positives, la plupart de celles qu'ils auront sur la santé seront probablement négatives. Les risques que font courir des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur pourraient être atténués moyennant une sensibilisation accrue du public et un plus grand nombre d'initiatives sanitaires en faveur des plus vulnérables. L'aire de distribution de certaines maladies infectieuses à vecteur, tels que le paludisme, pourrait s'étendre si les températures et les précipitations augmentent. Les répercussions possibles des changements climatiques sur la santé dans tous les pays constituent une raison supplémentaire d'investir dans la recherche médicale sur les maladies à vecteur et de renforcer et de maintenir en place les systèmes de santé publique, en particulier dans les pays en développement.

27. Selon les recherches, les dégâts causés par les intempéries sont en augmentation constante depuis 50 ans, en raison de facteurs socioéconomiques, tels que l'accroissement de la richesse et l'urbanisation de zones vulnérables, et de facteurs climatiques, tels que la modification du régime des précipitations, les inondations et les sécheresses. Que cela soit ou non attribuable aux changements climatiques, on pourrait atténuer partiellement les risques liés aux intempéries au moyen d'une plus grande sensibilisation et d'une meilleure information les concernant et de régimes d'assurance. De même, les propriétaires de biens habitant certaines zones côtières vulnérables ont vu leurs primes d'assurance augmenter en flèche ou ne peuvent plus être indemnisés par leurs assureurs. Des mesures concrètes telles que l'adoption de codes de zonage et de construction peuvent réduire les risques. À titre d'exemple, aux États-Unis d'Amérique, l'Institute for Business and Home Safety, qui est financé par des compagnies d'assurances, appuie un programme visant à améliorer la résistance des habitations et des locaux d'entreprises aux catastrophes naturelles, qui a permis d'éviter de nombreux dégâts à peu de frais.

28. Comme on a pu le voir aux niveaux national et local à l'occasion d'études et d'évaluations récentes – menées notamment dans le cadre des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation mis en œuvre au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le cadre d'un projet destiné à évaluer les répercussions des changements climatiques et à favoriser une adaptation à ces changements – des politiques et des investissements qui permettent aux collectivités de mieux s'adapter aux changements climatiques pourraient, s'ils étaient convenablement conçus, accroître les possibilités de développement économique et les moyens de subsistance. Des mesures propres à atténuer la pauvreté et la faim, à permettre aux femmes d'agir et à améliorer l'accès aux

services de base, tels que l'approvisionnement en eau potable et l'éducation, rendraient les populations moins vulnérables aux répercussions des changements climatiques. Accroître les moyens de subsistance est donc de nature à renforcer leur résistance et leur capacité de faire face aux variations climatiques. Là où, en particulier, les populations sont déjà fragilisées par ces variations ou par des modifications de l'environnement, des mesures propres à renforcer leurs capacités d'adaptation peuvent servir une double fin. Par exemple, dans les zones arides et sujettes à la sécheresse, la volonté de s'adapter peut être une raison supplémentaire de mettre en œuvre des mesures telles que des mesures de conservation de l'eau. De même, les petits États insulaires en développement dont les eaux souterraines sont en proie à la salinisation du fait de l'intrusion d'eau salée dans leurs sols, ou qui manquent d'eau en raison de l'évolution de leur régime de précipitations, peuvent récolter les eaux de pluie.

29. Au niveau institutionnel, la responsabilité des mesures d'adaptation, qui concernent des secteurs aussi divers que l'agriculture, l'approvisionnement en eau, la gestion des zones côtières et la planification en prévision des catastrophes, par exemple, est souvent dispersée dans tout l'appareil gouvernemental. Par ailleurs l'adaptation n'est pas toujours considérée comme une fonction essentielle des entités gouvernementales sectorielles concernées. Pour remédier à cela, il est possible, conformément aux politiques nationales, telles qu'elles sont énoncées dans les stratégies nationales de développement durable ou autres documents analogues, d'intégrer la planification de l'adaptation dans les travaux des organismes concernés et d'organismes intersectoriels qui s'occuperaient de secteurs tels que la santé, les politiques économiques et les ressources naturelles. On pourrait par ailleurs renforcer les stratégies et les plans d'adaptation en mettant à profit l'expérience et les compétences acquises dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, notamment en matière d'alerte rapide, de planification de l'utilisation des sols, de normes de construction et d'évaluation des risques dans le cadre de projets de développement.

30. Au niveau international, on pourrait encore renforcer les différentes filières d'assistance technique aux pays en développement pour accroître les capacités d'adaptation de ces pays et mettre en œuvre des mesures d'adaptation conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les mécanismes internationaux d'appui aux mesures d'adaptation comportent trois nouveaux fonds et mécanismes associés : le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui vise à appuyer la mise en œuvre d'activités d'adaptation là où l'on dispose d'informations suffisantes; le Fonds pour les pays les moins avancés, qui vise à appuyer l'établissement et la mise en œuvre des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation; et le Fonds pour l'adaptation, créé en vertu du Protocole de Kyoto. La création du Fonds pour l'adaptation a progressé à la douzième Conférence des Parties à la Convention, au cours de laquelle les principes et modalités appelés à en régir l'administration ont été définis. On prévoit que les priorités des programmes et les critères d'octroi des fonds nécessaires pour mener les activités appuyées par le Fonds seront déterminés à la treizième Conférence des Parties. Le Fonds pour l'environnement mondial, qui s'est fixé pour priorité stratégique de piloter une approche opérationnelle à l'adaptation, s'emploie à réduire la vulnérabilité aux répercussions néfastes des changements climatiques et à accroître les capacités d'adaptation à ces répercussions dans ses principaux domaines d'intervention. À ce jour, les activités internationales en faveur de

l'adaptation qu'il finance au titre de la Convention portent essentiellement sur la fourniture d'informations et de ressources et le renforcement des capacités, appliqués en particulier à l'évaluation des répercussions des changements climatiques et à l'adaptation. Dans la plupart des cas, il faut encore qu'il facilite la mise en œuvre sur le terrain et le développement et la diffusion de technologies, ou la création de solides institutions nationales capables de mettre en œuvre des programmes d'adaptation.

31. Une autre approche importante de l'adaptation consiste à passer par les filières d'aide multilatérale et bilatérale existantes pour promouvoir la prise en compte des besoins d'adaptation dans l'aide au développement. À une réunion tenue en avril 2006, les ministres de l'environnement et de la coopération au service du développement des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont adopté une déclaration sur la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la coopération au service du développement. L'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques dans le cadre de projets financés par l'aide au développement peut être un bon moyen de définir les investissements susceptibles d'accroître la résistance à ces changements. La Banque mondiale estime que 20 % à 40 % de l'aide publique au développement et des fonds accordés à des conditions de faveur (20 à 40 milliards de dollars) sont soumis à des risques climatiques.

IV. Politiques et mesures à adopter au niveau international

32. L'action internationale à mener pour remédier aux risques climatiques ne relève pas d'une seule et unique solution mais d'un vaste ensemble de mesures et de stratégies pouvant être appliquées simultanément.

33. **Les politiques et mesures qu'il est possible d'envisager au niveau international relativement aux changements climatiques et au développement durable sont les suivantes :**

- **Élargir l'accès aux technologies énergétiques propres, notamment à celles faisant appel à des sources d'énergie renouvelables et permettant d'accroître l'efficacité énergétique et aux technologies perfectionnées faisant appel aux combustibles fossiles, telles que les technologies de capture et de stockage du dioxyde de carbone, en promouvant les initiatives et partenariats de coopération aux niveaux régional et international;**
- **Continuer à œuvrer pour l'élaboration d'un cadre prévoyant notamment des mesures d'incitation stables et des échéances à long terme, notamment en renforçant l'utilisation de mécanismes faisant appel au marché, en particulier en développant le marché des émissions de carbone et en élargissant la gamme des activités menées au titre du Mécanisme pour un développement propre;**
- **Renforcer les activités de coopération visant à développer et mettre en œuvre des programmes d'adaptation en y associant une large gamme de parties prenantes et de communautés qui puissent aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à évaluer leurs besoins d'adaptation et à planifier leurs activités dans ce domaine, à réduire leur**

vulnérabilité aux risques climatiques et à prendre des décisions en connaissance de cause à tous les niveaux;

- Aider les pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à élaborer des stratégies nationales d'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques, notamment à améliorer la diffusion des informations sur les risques inhérents aux changements climatiques à tous les niveaux de la prise de décisions politiques et à intégrer les stratégies susmentionnées dans les stratégies nationales de développement durable et les plans nationaux de développement;
- Aider les pays vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à appliquer les mesures hautement prioritaires de leurs stratégies nationales, notamment celles visant à recenser et financer les mesures et technologies d'adaptation à faible coût ou à coût négatif;
- Fournir aux pays en développement une assistance technique qui leur permette de renforcer leurs capacités de collecte de données, d'observation, de recherche et d'évaluation, afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités d'alerte rapide et de prévision saisonnière, mieux diffuser des informations sur les sécheresses, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes, renforcer la surveillance, le contrôle et le traitement des maladies à vecteur et renforcer les moyens d'évaluer et de modéliser les répercussions des changements climatiques au niveau régional;
- Appuyer les efforts visant à sensibiliser les gouvernements aux changements climatiques et leur en faire mieux comprendre l'importance, notamment en y associant plus activement les ministères et les organismes économiques et financiers et ceux chargés de la planification.